

DJAMA HYEHEN



Sommaire

3-6

Actualités municipales

- Dialogue social : le comité technique paritaire entre en scène
- Emmanuel Tjibaou, notre nouveau député
- Hyehen veut la sécurité et le bien-être de ses agents
- Conseil municipal du 2 août
- Les tarifs 2024 de la régie municipale

7-9

Développement communal

- De la cerise à la tasse : le café, quand on veut, on peut !
- Enfin un grand marché pour nous réunir
- Lé Puun Paik poursuit son chemin avec Brigitte Koindredi

10

Environnement

- L'indéralique toute belle grâce aux jeunes de Lé Puun Paik

11

Culture et société

- Chasse : n'oubliez jamais la sécurité

12-13

Santé / Social

- De 0 à 3 ans, les écrans ne nous apportent rien de bon !

14

Éducation et formation

- Le PIJ au grand jour : formez-vous à Goa Ma Bwarhat

15

Sports et loisirs

- Volleyball en nocturne et vacances sportives

16

État civil / Numéros utiles

Directeur de publication : Bernard Ouillatte, maire de Hienghène.

Réalisation : VKP Communication SARL, BP 11 590 - 98 802 Nouméa.

Rédaction : VKP Communication SARL, mairie de Hienghène.

Tirage : 700 exemplaires par Graphoprint.

Crédits photo : tous droits réservés.

Vous souhaitez télécharger votre Djama HyeHEN ?

C'est là : www.vkpcommunication.nc/telechargements

La qualité du service public, malgré les crises

La commune a mis en place son comité technique paritaire (CTP). C'est une instance interne très importante. En effet, le CTP regroupe des représentants de la mairie - l'employeur - et des agents municipaux - les employés. Ensemble, ils vont prendre en charge les questions relatives aux conditions de travail des agents.

Le CTP a commencé, dès sa première séance fin juillet, à examiner le plan d'action que nous mettons en œuvre, depuis 2023, en faveur de l'amélioration de la sécurité et du bien-être des agents dans leur poste de travail. Pourquoi cette préoccupation ? Parce que les théories et les pratiques efficaces en matière de gestion des ressources humaines l'ont montré : les salariés qui se sentent bien dans leur vie professionnelle sont plus motivés et plus heureux dans la vie en général ; ils sont plus performants dans leur structure et fournissent une meilleure qualité de service. En améliorant le statut des agents, en assurant des formations et une évolution de carrière à ceux qui savent tirer parti de ces possibilités, nous faisons progresser le service public rendu à nos administrés. C'est, du moins, ce que nous croyons et nous évaluerons, par étape, les résultats de notre démarche.

Les leviers d'amélioration de la qualité du service public sont d'autant plus nécessaires que la Nouvelle-Calédonie traverse une crise économique et politique sévère, qui pèse sur les budgets des collectivités. Le nouveau Premier ministre français, Michel Barnier, annonce des mesures pour nous aider à redresser notre pays : nous serons à l'écoute, mais il faudra du temps. Dans l'intervalle, nous devons compter sur nous-mêmes pour avancer ; nous devons poursuivre sur la voie du développement communal. Par conséquent, vous le lirez dans ce journal, au troisième trimestre nous avons renoué avec ce qui met en valeur les richesses de HyeHEN : les grands marchés, une journée dédiée à la transformation du café, les rencontres sportives, les initiatives associatives comme celles des jeunes de Lé Puun Paik.

Et puis, événement marquant : nous avons inauguré notre *Point information jeunesse*, le PIJ, au centre culturel Goa Ma Bwarhat. L'équipe municipale le sait : l'éducation, la formation, l'emploi des jeunes, sont à prendre très au sérieux en province Nord, alors que le projet de Koniambo Nickel s'effondre. Aux jeunes, nous répétons ce que nous leur avons dit dans le précédent Djama HyeHEN : rendez-vous au PIJ. Il vous accompagnera dans votre insertion sociale et professionnelle, en vous informant sur les dispositifs auxquels vous avez droit. N'attendez pas.

Le maire,
Bernard Ouillatte



Dialogue social : le comité technique paritaire entre en scène

C'est le 31 juillet que les membres du tout nouveau comité technique paritaire de la commune (CTP) se sont réunis pour la première fois. Ils ont fixé le fonctionnement de leur instance par un règlement intérieur puis sont entrés dans le vif du sujet : comment agir en faveur de la sécurité et du bien-être des agents municipaux au travail ?



Première réunion des membres du CTP le 31 juillet : Annicka Kiki, représentante des agents fonctionnaires et Yolina Dyeo, sa suppléante ; Sleithz Konyi, consultant en ressources humaines ; Jean-Claude Athea, secrétaire général, et son suppléant, le conseiller municipal Carl Fisdiepas.

Le Djama Hyeheh vous en informait dans son numéro précédent (n°43, juillet 2024¹) : la commune s'est dotée d'un comité technique paritaire (CTP) pour se conformer à la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021. Ses premiers membres,

élus pour quatre ans, se sont réunis le 31 juillet, au matin. Quel sera leur rôle ? Animer le CTP pour qu'il accomplisse ses missions légales, notamment :
 -contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents, à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail ;
 -veiller à l'observation des prescriptions légales applicables dans ces domaines ;
 -à la demande d'un tiers de ses membres, intervenir sur toute autre question d'ordre collectif.

Sleithz Konyi, prestataire de services en ressources humaines de la mairie, assistait à la réunion.

Feuille de route à l'ordre du jour

Pendant leur séance introductive, les membres du CTP ont adopté leur projet de règlement intérieur puis passé en revue les sujets sur lesquels ils travailleront les prochains mois :
 -le projet d'administration de la commune ;



-la sécurité et le bien-être au travail. Le CTP a examiné, à cet égard, une note présentant les actions réalisées dans ce domaine à Hyeheh (voir l'article suivant) ;
 -le projet de procédure relative au traitement des primes de panier ;
 -le projet d'absorption des missions dédiées aux ressources humaines dans la commune ;
 -le groupe de suivi des mesures budgétaires liées à la conjoncture économique.

Alerte sécheresse : faites réparer vos fuites d'eau

Nous traversons une période de sécheresse. Il est donc impératif de préserver notre ressource en eau. Or, la commune constate plusieurs fuites d'eau dans le réseau d'adduction en eau potable (AEP). Elle nous invite à faire preuve de responsabilité dans l'utilisation de l'eau :

- éviter à tout prix le gaspillage d'eau (fermer les robinets après usage, pas de nettoyage d'automobile ni d'arrosage des jardins à grande eau, etc.) ;
- faire réparer les fuites d'eau. Lorsque la



fuite se situe avant notre compteur d'eau, il convient de la signaler à la mairie, qui

prendra les réparations à sa charge. En revanche, si la fuite est après le compteur d'eau, les réparations nous reviennent, en tant qu'abonné-e.

Vous ne possédez pas le matériel nécessaire pour réparer une fuite d'eau ? Faites appel aux agents du service communal AEP, qui interviendront avec diligence (voir les tarifs en p.6).

1. A retrouver sur https://www.vkpccommunication.nc/_files/ugd/854876_2b7ee1731fbd4f3a87f1878fde84ac8a.pdf

Emmanuel Tjibaou, député incontestable pour Hyehen



Le 7 juillet, les habitants de Hyehen ont participé à hauteur de 84,28 % des votants au deuxième tour des élections législatives, contre 73,06 % en moyenne pour la deuxième circonscription, à laquelle notre commune appartient. Bravo pour votre engagement citoyen !
Le premier tour, le 30 juin, avait montré un taux de participation de 73,68 % (contre 61,14 % pour la circonscription).



C'est Emmanuel Tjibaou, originaire de Tiendanite, fils de Jean-Marie et candidat divers gauche, qui l'a emporté haut la main en face d'Alcide Ponga (divers droite). Il a recueilli 96,72 % des voix au premier tour et 99,19 % au second. Faits marquants de ces élections : d'une part, plusieurs jeunes gens de la commune ont exercé leur droit de vote pour la première fois ; d'autre part, les procurations ont été très nombreuses.

Hyehen veut la sécurité et le bien-être de ses agents

La commune a entamé, en 2023, une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Le 31 juillet, les membres du nouveau comité technique paritaire (CTP) se sont penchés sur le rapport de présentation des actions déjà menées pour la sécurité et le bien-être des agents municipaux.



La qualité de vie au travail (QVT), c'est important ! Important pour les agents d'une organisation, comme la commune, car il s'agit d'améliorer leurs conditions de travail et leur confort, pour accroître leur bien-être dans la vie professionnelle. Important pour l'employeur – Hyehen

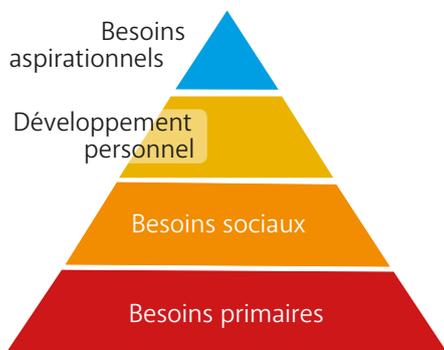
en l'occurrence – parce que, lorsque le bien-être des agents augmente, leurs performances augmentent également, et donc la qualité du service rendu aux administrés.

C'est pourquoi l'exécutif municipal met en œuvre, depuis 2023, un programme d'amélioration de la qualité de vie au travail. Comme la QVT entre pleinement dans leurs attributions, les membres du CTP l'ont examiné, le 31 juillet. Avec attention, ils ont pris connaissance des facteurs-clés de la QVT (voir notre encadré) et des actions prévues dans le projet d'administration communal, qui couvre la période 2023-2026.

L'humain au centre du projet d'administration communale

La commune travaille à moderniser son fonctionnement depuis 2023. « Son projet d'administration communale s'articule autour de la valorisation de son capital humain, c'est-à-dire de ses agents et de leurs compétences, souligne Jean-Claude Athéa, le secrétaire général de la mairie. Nous nous inspirons des principes de la pyramide des besoins de Maslow, transposée au monde du travail. »

Dans les années 1940, Abraham Maslow, psychologue américain humaniste, s'est fondé sur l'observation clinique pour expliquer la motivation par la hiérarchie



des besoins. C'est cette théorie que la pyramide citée reflète. Or, les premiers besoins à satisfaire, dans le monde du travail, sont primaires et sociaux. Pour y parvenir, la mairie s'attache à :

- appliquer le statut des agents contractuels de droit public issu de la réforme de la fonction publique de 2021. Ce statut leur garantit évolution salariale et protection de l'emploi ;



Tout comme le CTP, les représentants du personnel se sont réunis les 28 août et 13 septembre pour travailler le projet d'administration de la commune.

- lancer des projets de services avec refonte des fiches de postes ;
- adopter une prime de panier pour lutter contre la perte du pouvoir d'achat ;
- organiser des réunions de service régulières pour favoriser la circulation de l'information et accentuer ainsi la réactivité des équipes.

Des actions pour le développement personnel des agents

La commune a, par ailleurs, décidé d'encourager le développement personnel de ses agents, grâce aux actions suivantes :

- traiter les formulaires des entretiens annuels d'évaluation (EAE, voir notre encadré) ;
- mettre en œuvre le plan de formation communal ;
- impliquer le CTP dans le projet d'administration communale ;
- adopter des primes de sujétion pour motiver les chefs de service.

Enfin, l'exécutif de la mairie compte répondre aux besoins aspirationnels des agents. Par conséquent, il organise, depuis 2023, des journées de cohésion qui les rassemblent. Avec les élus, ils travaillent ensemble, hors cadre professionnel habituel, sur les enjeux de la collectivité, de manière ludique. En outre, la commune a instauré un guichet du personnel qui collecte ses demandes. Des outils nombreux, qui devraient faire cheminer les agents municipaux vers leur bien-être.

Évaluation et formation des agents, des gages de qualité de service

La commune a renoué, en 2023, avec l'entretien annuel d'évaluation (EAE) de ses agents, élément majeur pour mesurer le climat social et améliorer la qualité de vie au travail (QVT). Lors de ce moment d'échange privilégié, l'agent examine, avec son responsable hiérarchique, ses résultats de l'année, ses besoins, les freins rencontrés dans ses missions, ses aspirations, ses perspectives. En tenant compte de ses observations, son responsable pose alors ses objectifs pour l'année suivante et les moyens de les atteindre.

Parmi ces moyens, il y a la formation. C'est la chambre territoriale des comptes qui, en 2022, a recommandé à la commune de faire bénéficier ses agents d'un plan de formation en bonne et due forme. A la clé : l'amélioration du service rendu aux administrés ; l'optimisation, grâce aux compétences acquises, des finances municipales ; et, tout aussi importante, l'amélioration de QVT, puisque la formation garantit l'adaptation à l'emploi des salariés et facilite leur évolution professionnelle. Hyehen a donc écrit son plan de formation 2023-2025, en se fondant d'ailleurs sur les résultats des EAE de 2022. Il vise, entre autres, la sécurité et le bien-être au travail.

Des actions à impacts individuel et collectif dans 6 dimensions

Une bonne qualité de vie au travail (QVT), notion développée pour la gestion des ressources humaines en entreprise, repose sur les six facteurs-clés suivants.

- Le contenu et l'organisation du travail. La commune doit définir précisément les missions de ses agents.
- La santé et les conditions de travail. Elles exigent des actions de prévention, formation et le contrôle de l'application des procédures de sécurité.
- Les compétences et parcours professionnels. La commune doit, en particulier, assurer la gestion prévisionnelle de ses emplois et compétences, par l'analyse des postes, les entretiens annuels d'évaluation...
- L'équité professionnelle. Il s'agit de garantir les mêmes droits à tous les agents (répartition des tâches, salaires, etc.), à compétences égales.
- Le management participatif. Il suppose l'émulation des salariés, par des réunions de service, la collecte de données sur le terrain, la mise en place d'actions concertées, de groupes de travail...
- Les relations au travail. La commune doit entretenir un bon climat social, en s'appuyant sur les instances dédiées au dialogue social, comme le CTP.

Conseil municipal : une recette nouvelle à percevoir de l'OPT

Le 2 août, le conseil municipal a adopté plusieurs délibérations importantes, dont celles visant ce qui suit.

- L'OPT-NC versera désormais, rétroactivement au 1^{er} janvier, 6 millions CFP environ chaque année à la commune pour occuper le domaine public communal où ses ouvrages lui permettent de fournir des services de communication électronique (mobilis, internet...).
- Les élus ont voté le lancement d'études pour la construction d'un nouveau captage d'adduction en eau potable à Tendo.

En effet, le captage actuel, qui couvre 80 % des habitations de la commune, est en très mauvais état.

- La commune bénéficiera de l'aide de l'Agence française de développement (AFD) – conseil et financement – pour élaborer son plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Les tarifs 2024 de la régie municipale

Vous avez besoin d'une pelle-rétro, d'une photocopie ou de louer des tôles ? Le 24 mars, le conseil municipal avait adopté les tarifs applicables aux prestations en régie du service technique de la mairie. Prenez-en connaissance.

Prestations de services	Tarifs en CFP	
Dépôt d'un dossier d'appels d'offres	7000	
Impressions et copies	Noir et blanc : 200 CFP par feuille Couleur : 500 CFP par feuille	
Location de matériel		
Livraison facturable en plus au coût horaire régie et main d'œuvre		
Prestations de services	Cautions	Tarifs en CFP
Tivolis	50000	3x3 : 10000 CFP par jour 3x6 : 15000 CFP par jour
Barrières métalliques	50000	300 CFP l'unité par jour
Chaises	20000	200 CFP l'unité par jour
Feuilles de tôle	100000	Jusqu'à 15 jours : 1000 CFP par jour Plus de 15 jours : 3000 CFP par jour
Tours d'éclairage Uniquement pour les partenaires communaux	100000	5000 CFP par heure
Montage de stands et tivolis		500 CFP par stand
Dépannages divers		
Réparation d'un pneu Poids lourds/TC	10000	
Dépannage soudure fer	5000 CFP par heure	
Dépannage des véhicules légers	20000	
Réparation du réseau d'adduction en eau potable endommagé par un tiers	Coût horaire régie et main d'œuvre	
Forfait remplissage de cuve d'eau	100000 CFP par jour	
Forfait de vidange de fosse septique	15000 dont 10000 pour la vidange à domicile et 5000 pour l'utilisation de la STEP	

Mise à disposition d'engins avec chauffeur et carburant		
Prestations de services	Bénéficiaires	Tarifs en CFP par heure
Camion IVECO vert 12m ³	Particuliers / Associations :	15 000
	Entreprises :	20 000
Camion grue Mercedes 7 m ³	Particuliers / Associations :	15 000
	Entreprises :	20 000
Camion Renault Kerax polybennes 9 m ³	Particuliers / Associations :	13 000
	Entreprises :	15 000
Pelle hydraulique 225 Doosan à chenilles 25 tonnes	Particuliers / Associations :	18 000
	Entreprises :	21 000
Pelle hydraulique 140 Doosan à roue 14 tonnes	Particuliers / Associations :	14 000
	Entreprises :	20 000
Pelle rétro JCB 3CX	Particuliers / Associations :	15 000
	Entreprises :	18 000
Bus communal	A titre privé, forfait par ETH :	Prix total en CFP
		Côte océanienne : 80000 Hors côte océanienne : 160000
	Partenaires conventionnés : Associations communales :	10000 15000

Attention !

Si vous voulez bénéficier de ces services, vous devez en effectuer le paiement par avance auprès de l'accueil de la mairie. De plus, le maire devra autoriser, au préalable, chaque intervention du service technique.



De la cerise à la tasse : le café, quand on veut, on peut !



Le 22 août, on apprenait à confectionner du café, à Koumamim. En effet, l'antenne de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord (DDEE) y organisait, avec le Groupement agricole des producteurs de la côte Est (Gapce) et l'association Arbofruits, une journée d'ateliers intitulée *De la cerise à la tasse*, sur la transformation des grains de café en délicieuse boisson.

À Hyeheh, on voit pousser les caféiers partout en tribu. Une dizaine d'habitants sont donc allés découvrir, le 22 août, à Koumamim, comment confectionner du café à partir des cerises cueillies sur ces plants. De 9h à 15h, la DDEE et deux de ses partenaires, le Gapce et Arbofruits, leur ont montré chaque étape menant du grain à la boisson mondialement dégustée au petit-déjeuner. L'entrée était libre.

Les heureux participants ont observé, à la suite, le dépulpage de la cerise de café, son séchage, sa fermentation, le décorticage, le tri, la torréfaction et la mouture des grains jusqu'à l'obtention d'une tasse de café parfumée à savourer.

Une préparation à la mini-foire agricole de Ponérihouen

C'est la deuxième année que la DDEE et ses partenaires proposent cette journée de formation. Pourquoi ? D'abord, pour nous apprendre à exploiter les fruits de la nature environnante, une initiative de bon sens. Ensuite, pour nous permettre de participer au concours de café de la mini-



foire agricole de Ponérihouen, qui a lieu en octobre en général. « Je ne suis pas productrice de café, sourit Brigitte Koindredi, de Lindéralique, mais même pour une novice, c'était intéressant. La crise que le pays traverse nous montre notre dépendance alimentaire... J'ai apprécié le format, la simplicité des explications, les intervenants étaient adorables. J'ai beaucoup appris. Si j'avais une plantation, je me mettrais à produire du café pour la maison. »

Le Gapce et Arbofruits, partenaires de la DDEE

Créé dans les années 70, le Groupement agricole des producteurs de la côte Est (Gapce), promeut l'économie solidaire. Dans sa coopérative de Poindimié, il collecte les matières premières des petits producteurs de la côte Est (fruits, légumes, café), les transforme et les valorise sous la marque Hoïa. Un enfant de la commune, Pascal Tjibaou, dirige le Gapce depuis mi-2023.

Arbofruits (l'association des arboriculteurs de Nouvelle-Calédonie) est née en 1991. Agréée organisation professionnelle agricole (OPA), elle aide les producteurs à commercialiser les fruits de leurs vergers grâce à du conseil technique. Elle exerce aussi une veille phytosanitaire, participe à la rédaction du *Bulletin de santé du végétal (BSV)* avec la Chambre d'agriculture et recueille des données statistiques sur les arboriculteurs.



Enfin, la journée a servi à présenter les actions de développement économique de la DDEE et du Gapce, satisfaits d'entretenir ainsi un lien avec la population. À ce titre, la DDEE a programmé d'autres événements à Hyeheh et Tuo, sur le thème du recépage du café (c'est-à-dire la réhabilitation d'une plantation et la taille du café), de l'igname et de la vanille. Le Gapce, quant à lui, nous donne rendez-vous pour la prochaine collecte de café dans la commune.

Contact : tél. 42 81 96 / 99 30 58

Une journée qui donne envie d'exploiter sa caféraie

Brenda Athéa a participé à la journée *De la cerise à la tasse*. « Ça valait le coup ! », déclare-t-elle. « C'est très enrichissant d'apprendre à faire soi-même son café car il y a des caféiers partout autour de nous. J'ai beaucoup appris, en plus des étapes de transformation : qu'il existe deux variétés de café, qu'il faut enrichir les sols, que les plantations ont des ennemis... À la maison, il y a une caféraie, la journée m'a donné envie de l'exploiter ! »



Enfin un grand marché pour nous réunir



Depuis les événements de mai dans le grand Nouméa, les rassemblements de population étaient interdits. Le 14 septembre, tout le monde était donc heureux, à Hyeheh, de se retrouver au village pour la réouverture du grand marché, opération de relance de l'économie locale et journée de partage.



Chaque marché est l'occasion de récompenser les producteurs de nos tribus en achetant le résultat de leur travail : maraîchage, horticulture, pêche, artisanat, plats préparés... Une cinquantaine d'exposants ont ainsi montré les richesses de la région. Recette totale : environ 600 000 CFP !



Un tournoi de pétanque a égayé le marché. L'enjeu : 50 000 CFP. 10 équipes de Touho, Pouébo et Hienghène ont attiré près de 200 spectateurs dans la journée. C'est Miguel et Mats qui ont remporté la mise. Bravo à eux, ainsi qu'aux deuxièmes – Félicien et Jordan – et troisièmes, Victor et Anicet.



Le marché de Hyeheh attire aussi les producteurs des communes voisines, comme ce couple de Pouébo venu vendre son miel et autres produits bio. « Bilan très positif ! » selon Clifton Kanva, du service Animation de la mairie, organisatrice avec l'OMSCEJH et le comité des femmes du marché. Le prochain grand marché du village devrait se dérouler le samedi 26 octobre, avec plus de stands et plus d'animations.



Lé Puun Paik poursuit son chemin avec Brigitte Koindredi

Contribuer à la vie économique de la tribu plutôt que céder à l'oisiveté : c'est le choix des jeunes de Lindéralique et Koulnoué. Pour atteindre cet objectif, ils ont constitué, il y a quelques années, l'association *Lé Puun Paik* – à traduire : *Au pied du caillou*. Sa présidente, Brigitte Koindredi, qui a succédé à Bruno Bouaoui le 1^{er} mars, nous parle de ses initiatives.



Quel est le but de *Lé Puun Paik* ?

Brigitte Koindredi : L'association regroupe les jeunes de Daralik qui veulent bouger, se rendre utiles aux tribus, dans un esprit de solidarité. Nous associons souvent les jeunes de Koulnoué à nos projets. Les mamans nous soutiennent. *Lé Puun Paik* nous permet à nous, jeunes, de travailler ensemble et montrer notre vision des choses, de nous motiver à monter des projets. On a l'occasion de prendre la parole et d'agir, d'apporter notre contribution à la vie de la tribu et aussi de la commune.

Qu'espères-tu apporter à l'association en tant que présidente ?

Brigitte K. : J'ai été élue présidente de l'assemblée générale le 1^{er} mars, il y a six mois. C'est un rôle tout nouveau pour moi. On m'a encouragé à l'assumer, d'abord pour alterner présidence homme et présidence femme. Je me suis donc portée volontaire pour succéder à Bruno, notre premier président, car je sais que je peux compter sur les autres membres pour m'aider, surtout dans tout ce qui est paperasse. Ça met la pression, mais c'est comme ça qu'on apprend !



Marie-Ernestine et Juanita Bouarat sont entrées au bureau de l'association en même temps que moi. Ma pierre à l'édifice, ce sera de faire le mieux possible pour encourager nos jeunes à se lancer dans des projets et les aider à les réaliser : c'est bénéfique pour nous et c'est le but de notre association. Je suis vraiment à l'écoute des autres membres, je recueille leurs idées et j'essaie d'en parler à tout le monde pour voir si elles sont réalisables. Avec le contexte politique actuel, c'est plus difficile de se projeter, mais nous avons envisagé d'organiser un voyage...

Quelles sont les actions récentes de *Lé Puun Paik* ?

Brigitte K. : Nous poursuivons nos actions de ramassage des ordures dans la tribu, comme celle du 17 septembre [voir page Environnement]. Ce jour-là, nous avons ramassé les déchets dans les alentours de la Poule avec les gardes-nature et des agents de la direction du développement économique et de l'environnement de la province nord (DDEE). Comme ça,

en même temps, nous avons sensibilisé la population à la protection de l'environnement, en parlant des quotas de pêche et de chasse à la roussette, etc. Nous voulons renouveler cette opération, en octobre, dans la mangrove de Koulnoué, puis entre Daralik et Koulnoué. Et pourquoi pas aider les autres tribus de la commune à le faire également dans leur secteur ?

Lé Puun Paik, l'asso utile à ses tribus

Ce sont les jeunes de *Lé Puun Paik* qui ont reconstruit la guérite de Lindéralique, détruite par un incendie il y a trois ans. Elle sert aujourd'hui d'abris-bus aux enfants et permet aux mamans de la tribu de vendre leurs produits maraichers. Les jeunes ont aussi aidé l'un des habitants à remporter le marché communal d'entretien des bordures de routes du tronçon Lindéralique-Koulnoué-Pindache.

Lindéralique toute belle grâce aux jeunes de *Lé Puun Païk*

À Daralik (Lindéralique), les jeunes n'ont pas chômé le 17 septembre. L'association *Lé Puun Païk*, qui les réunit depuis plusieurs années, les avait motivés pour une grande opération de tri et ramassage des déchets. Main dans la main avec les gardes-nature, ils ont montré leur volonté de sauvegarder le magnifique environnement naturel de la tribu.



Le 17 septembre, des jeunes de Lindéralique et de Koulnoué se sont attaqués, à l'initiative de l'association *Lé Puun Païk*, au ramassage des déchets dans la tribu (voir en p. 9 l'interview de Brigitte Koindredi, présidente de l'association). Les uns étaient affectés aux terres autour de la maison commune de la tribu, les autres à son littoral. Au départ, pour tous, des rouleaux de poches en plastique bleues, jaunes, rouges, pour le tri des détritux...



Les gardes-nature de la côte Est et les agents de l'antenne de Hyeheh de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord (DDEE) s'étaient joints à l'opération, si importante pour la préservation de l'environnement communal.



Progressivement, les poches bleues pour les ordures ménagères, jaunes pour les déchets en verre et rouges pour l'aluminium, se sont accumulées aussi bien au centre de la tribu que dans la mangrove devant la Poule de Hyeheh.



L'opération orchestrée par *Lé Puun Païk* a également permis de sensibiliser la population à la protection de l'environnement, en abordant des questions comme les quotas de pêche, la chasse à la roussette, etc.



13 poches bleues d'ordures ménagères, 25 poches jaunes emplies de déchets en verre, 2 poches d'aluminium... Le palmarès des participants du ramassage de Daralik prouve toute la pertinence de l'initiative.



« Nous voulons renouveler cette opération, en octobre, dans la mangrove de Koulnoué, puis entre Daralik et Koulnoué. Et pourquoi pas aider les autres tribus de la commune à le faire également dans leur secteur ? », conclut Brigitte Koindredi, la présidente de *Lé Puun Païk*. Merci à tous ces jeunes qui s'engagent pour la planète !



Chasse : n'oubliez jamais la sécurité

Dans la nuit du 2 au 3 août, Hyeheh a vécu une tragédie. Des habitants de la tribu de Wérap sont partis chasser. L'un d'eux n'est pas revenu vivant, tué par accident d'un tir de plomb d'un autre chasseur. La victime, jeune père, avait 32 ans. Ces actes, irréparables, qui endeuillent nos familles, peuvent être évités. Comment ? En appliquant des règles de sécurité basiques. En effet, si la chasse est une activité vivrière et, souvent, un loisir pour ceux qui la pratiquent, elle est aussi dangereuse. C'est pourquoi les trois provinces calédoniennes la réglementent.



Règle n°1 : tous les chasseurs doivent posséder un permis de chasser et une assurance

- En province Nord, le permis de chasser est obligatoire partout, sur foncier privé, coutumier et domanial. Il vaut titre de port et de transport d'armes de chasse. Sans lui, il vous est donc interdit de vous déplacer avec une arme.

- Sur les terrains privés et coutumiers, vous devez avoir aussi l'autorisation du propriétaire et des autorités coutumières, respectivement. Dans les aires protégées, le code de l'environnement de la province Nord interdit souvent la chasse : consultez-le pour ne pas commettre d'infractions.

- Le permis de la province Nord n'est pas valable dans les autres provinces.

- Les antennes de la DDEE de la province Nord, comme celle de Hyeheh, délivrent gratuitement le permis de chasser, valable de sa date d'obtention au 31 janvier de l'année suivante. A renouveler chaque année, comme l'assurance qui doit couvrir les dommages que le chasseur peut causer aux biens et aux personnes.

Règle n°2 : la chasse de nuit est interdite en province Nord

La chasse de nuit est très risquée car notre vision est altérée et notre champ de visibilité beaucoup réduit. Elle est sévèrement sanctionnée : amende de cinquième classe (178 998 CFP) et peines complémentaires (confiscation des armes, suspension du permis...).

Règle n°3 : manier son arme avec grande précaution

Vous devez manier votre arme, en toutes circonstances, comme si elle était chargée :

- portez-la avec précaution, ne la tenez jamais par le bout du canon et surveillez-en la bouche ;
- gardez l'arme en sûreté jusqu'au tir ;
- transportez-la dans son étui ou fourreau ;
- ne montez jamais à un arbre ou sur un mirador, ne sautez jamais un obstacle (fossé...), ne franchissez jamais une clôture avec une arme chargée ;
- assurez-vous que le canon n'est pas obstrué et que vos munitions sont adaptées rigoureusement à votre arme ;
- déchargez-la quand elle ne sert pas, démontez-la ou laissez-la ouverte ;
- rangez arme et munitions séparément, hors d'atteinte des enfants.

Règle n°4 : ne tirez que sur un gibier parfaitement reconnu

Vous ne devez appuyer sur la détente qu'après avoir identifié votre cible avec précision.

Ne pointez pas votre arme, sauf en direction du gibier que vous voulez tuer.

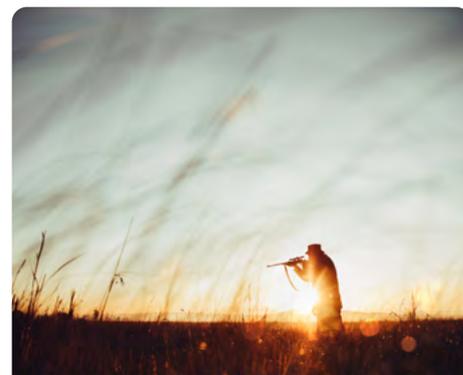
Évitez tout jeu, toute plaisanterie.

Ne tirez pas sur une surface inclinée ni dure, ni sur l'eau.

Assurez-vous que l'arrière-plan de la cible permet le tir en toute sécurité.

Pour rester visible, il est vivement recommandé de porter un habit de couleur (orange).

Règle n°5 : ne partez jamais à la chasse si vous avez absorbé des boissons alcooliques ou de la drogue (cannabis...) car votre discernement en est altéré



Chasseurs, informez-vous/formez-vous à la sécurité

- Consultez le guide de la chasse de la province Nord : <https://www.province-nord.nc/sites/default/files/parution/guide-dinformation-chasse-pn-2019.pdf>.

- Rapprochez-vous de la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle Calédonie, qui organise chaque année des sessions de formation à la sécurité dans la chasse.

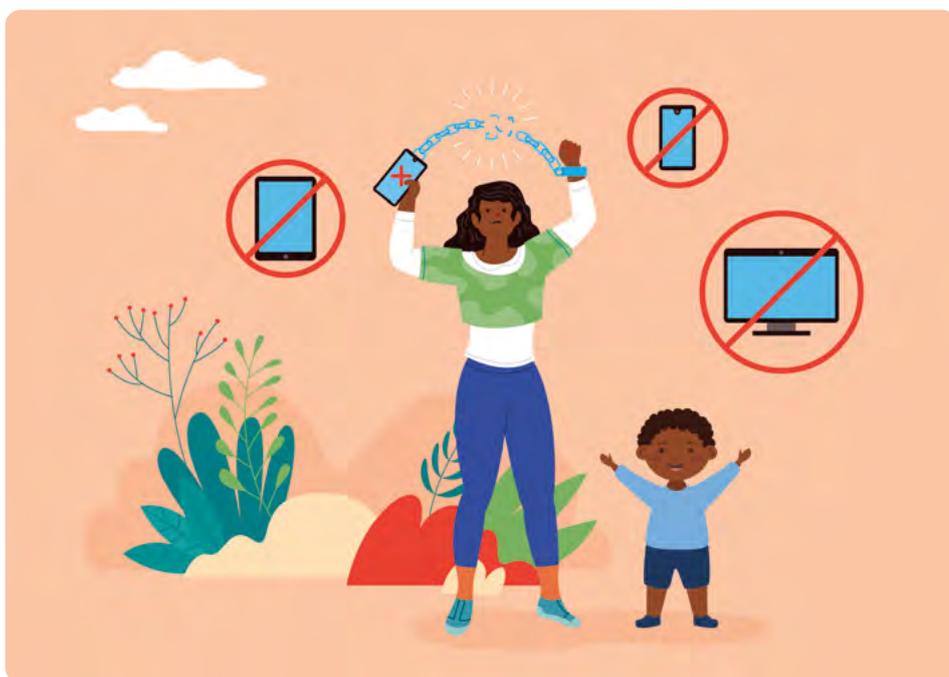
Tél. 28 57 85

Bureau à Kataviti, Koné

A retrouver sur : http://www.ffnc.nc/index.php/en_Province_Nord

De 0 à 3 ans, les écrans ne nous apportent rien de bon !

Mieux vaut ne pas exposer les enfants aux écrans avant l'âge de trois ans : les médecins, psychologues, chercheurs en neurosciences l'ont désormais identifié. Quelques conseils pour protéger vos petits et leur donner toutes les chances de se développer sereinement.



Les écrans, avant trois ans, ne nous apportent rien de bon. Les études convergent sur ce point. Mais pourquoi ? Avant de répondre à cette question majeure, précisons ce que l'on désigne par le mot « écran ». L'écran, c'est la partie d'un outil électronique, au sens large – tablette, ordinateur, téléphone mobile, console de jeux, télévision...-, l'interface qui nous met en interaction avec lui et sur laquelle s'affiche un contenu numérique.

Quels dangers pour nos enfants ?

L'exposition précoce des moins de trois ans aux écrans peut impacter leur développement personnel, surtout si elle est prolongée, parce qu'elle a des effets sur la vision, le langage, le développement psychomoteur (marche, toucher...), le sommeil, l'attention.

Au-delà de trois ans, le temps d'écran doit rester adapté à l'âge de l'enfant et sa

capacité de concentration. Par exemple, de 4 à 6 ans, il est recommandé d'éviter plus de 15 à 20 minutes par jour.

Vision, sommeil, développement personnel : comment les préserver ?

Si l'on regarde un écran de trop près, si l'on s'expose longtemps à la lumière bleue que certains écrans contiennent, notre vision peut en être affectée, à tout âge. Ces comportements provoquent gênes et fatigues oculaires, sécheresse des yeux, maux de tête, vision floue ou double et parfois, le développement d'une myopie chez les petits.

3 recommandations pour préserver sa vision

- Respecter une distance entre les yeux et l'écran d'au moins 50 cm.
- Limiter la durée d'exposition aux écrans et à la lumière bleue avant d'aller dormir.

- Favoriser les activités extérieures des enfants.
- À tout âge, pour éviter des troubles de la vision, faire des coupures d'au moins 10 minutes toutes les 30 minutes à une heure d'utilisation des écrans.

En ce qui concerne le sommeil, l'utilisation des écrans avant le coucher entraîne un retard d'endormissement. La qualité et la durée de notre sommeil diminuent.

4 recommandations pour préserver son sommeil

- Éviter les écrans dans la chambre des enfants : la télévision n'est ni un moyen de les calmer ni un mode d'endormissement.
- Éteignez les écrans au moins deux heures avant le coucher et adoptez des horaires réguliers de sommeil, même les jours sans classe !
- Faites attention aux contenus des films et vidéos que l'enfant regarde. Certains, non adaptés à son âge ou trop stimulants (multi-joueurs, violence...) perturberont son sommeil.
- Créez un environnement calme et apaisant avant le coucher.



2 règles d'or

Il est très important :

- de ne pas exposer l'enfant aux écrans au réveil. Ainsi, évitez la télévision pendant le petit déjeuner, avant d'aller à l'école ;
- de l'amener à cesser d'utiliser les écrans deux heures avant le coucher.



L'activité physique, indispensable au développement de l'enfant

Nous le savons tous : les enfants ont besoin d'une activité physique quotidienne d'au moins une heure pour se développer et rester en bonne santé. L'utilisation des écrans ne doit pas remplacer ce temps précieux. De nombreuses études montrent que les comportements associés aux écrans sont l'une des causes majeures de l'augmentation du surpoids parmi la jeunesse, en Calédonie comme dans le monde entier. En effet, le temps passé devant les écrans est souvent associé à un manque d'activité physique, donc à la sédentarité et à de mauvaises habitudes alimentaires (comme le grignotage de denrées sucrées et salées, popcorn, chips, bonbons, crèmes glacées, etc.).

Encouragez vos enfants à bouger ! Quant au grignotage, on peut l'éliminer en privilégiant les temps de repas en famille – sans écrans bien entendu.

Une vitamine pour l'enfant : l'interaction avec les adultes

Enfin, toutes les études le confirment : les effets négatifs sur le développement des enfants viennent surtout de la manière dont ils utilisent les écrans. Ces travaux rappellent que, dans les premières années de sa vie, l'enfant a besoin d'un maximum d'interactions avec les adultes pour pouvoir se développer normalement. C'est pourquoi, si vous choisissez d'intégrer progressivement des temps d'écrans après 3 ans, n'oubliez pas que votre présence à ses côtés demeure essentielle pour interagir avec lui et discuter de ce qu'il a vu et compris.

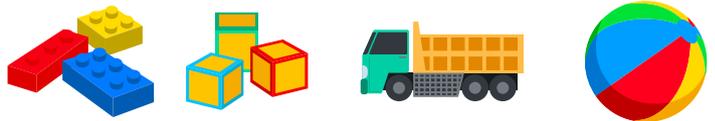


Que faire à la place des écrans ?

Votre enfant a besoin d'interactions avec vous et d'autres figures adultes protectrices. Mettre un enfant au monde, c'est endosser la responsabilité d'accompagner son développement, sa marche vers l'autonomie et une vie d'adulte équilibrée.

Pour y parvenir, vous pouvez :

- lui lire et lui raconter des histoires régulièrement, écouter de la musique, danser et chanter ;
- jouer avec elle-lui et l'encourager à jouer seul-e pour développer son imagination ;
- partager des activités en plein air.



Vous voulez occuper votre enfant sans vous ? Pensez aux podcasts !

Si vous êtes tentés de mettre votre enfant devant un écran pour avoir un moment de tranquillité, mieux vaut opter pour l'écoute d'une histoire, d'un jeu, d'un documentaire, grâce à un podcast. Le podcast, c'est un enregistrement sans images disponible sur internet – souvent gratuitement.

L'application de Radio France en propose plusieurs, très adaptés aux enfants, dont :

- **Bestioles**, à partir de 5 ans, les aventures du monde animal.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/bestioles>

- **Les histoires d'Oli**, avant de les endormir. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/une-histoire-et-oli>

- **Les P'tits Bateaux**, pour leur expliquer tout ce qui leur passe par-dessus la tête, dans le quotidien. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-p-tits-bateaux>

Un vétérinaire à domicile le jeudi

Désormais, Olivier Vilain, vétérinaire installé à Poindimié, se rend dans notre commune les premier et troisième jeudis du mois.

Il est à votre disposition, en visite à domicile, pour les soins (administration d'un vermifuge, vaccination...) dont vos animaux (chiens, chats, chevaux, vaches, cochons...) ont besoin.

Son contact : tél. 87 06 76.



Le PIJ au grand jour : formez-vous à Goa Ma Bwarhat

Le 6 septembre, Jean-Pierre Djaïwe, en tant qu' élu provincial, et Bernard Ouillatte, notre maire, ont inauguré le Point information jeunesse (PIJ) de Hyeheh, en présence de plusieurs partenaires. Ouvert à tous les publics depuis le mois d'avril dans le centre culturel Goa Ma Bwarhat, le PIJ répond surtout au besoin d'information formulé par notre jeunesse.



« Lors des *journées jeunesse* organisées par la collectivité, les jeunes des 17 communes ont exprimé le besoin et le souhait d'avoir accès à l'information », a rappelé Lekia Kamouda, collaboratrice du *Bureau information jeunesse* de la province Nord. C'est pourquoi, depuis 2005, la province établit des *points information jeunesse (PIJ)*, de Koné à Kouaoua, en collaboration avec les mairies. Le 6 septembre, c'était à Hyeheh d'inaugurer le sien, au centre culturel Goa Ma Bwarhat, et de présenter son animatrice, Yorica Binet.



Par cette belle matinée d'inauguration, Jean-Pierre Djaïwe – élu provincial, ancien maire de la commune – et Bernard Ouillatte, notre maire, avaient réuni autour d'eux l'équipe du centre culturel Goa Ma Bwarhat et des collaborateurs de la direction provinciale de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse (Defij), qui chapeaute le réseau des PIJ. Y étaient également conviés, les animateurs des PIJ de Pouébo, Touho et Poindimié, aux côtés de Yorica Binet. Geste coutumier et discours d'accueil enthousiastes ont ouvert la cérémonie.



Sidonie Vaiadimoin, pour Döo Huny, Jean-Pierre Djaïwe pour la province Nord et Bernard Ouillatte, notre maire, ont dévoilé la plaque du PIJ, sous les applaudissements. Les invités se sont ensuite vu proposer d'en visiter les locaux.



Dans l'écrin de verdure du centre culturel, le PIJ assume une mission de service public : constituer un espace d'écoute et d'information pour la population, près de son lieu de vie. En particulier, il accompagne les jeunes vers l'autonomie dans leurs démarches professionnelles et d'insertion sociale ; il les renseigne sur les dispositifs favorisant l'emploi et la formation.



A Hyeheh, on trouve au PIJ, en accès libre et gratuit, de la documentation, ainsi qu'un espace de travail multimédias, avec internet et postes informatiques. Lisez dans le *Djama Hyeheh* n°43 pour savoir ce que le PIJ vous apporte désormais (https://www.vkpccommunication.nc/_files/ugd/854876_2b7ee1731fbd4f3a87f1878fde84ac8a.pdf).



Yorica Binet (en orange, au deuxième rang à gauche) pose ici avec ses collègues des PIJ de Touho, Pouébo, Poindimié et ceux de la Defij. Comme eux, elle est chargée d'aider ceux qui souhaitent se former, passer le permis de conduire, etc., en toute confidentialité.

**Pour contacter
le PIJ de Hyeheh :**

**Tél : (+687) 70 33 32
Email : pij.hienghene@mls.nc**



Volleyball en nocturne et vacances sportives grâce au service Animation



C'est par un tournoi de volleyball nocturne que le service Animation de la mairie a relancé, le 13 août, sa programmation événementielle, interrompue depuis les événements qui ont frappé le grand Nouméa en mai et juin. L'équipe communale a également proposé des activités sportives aux enfants pendant les vacances scolaires d'août.

Les amateurs de volleyball de la commune se sont retrouvés le 13 août au village pour un tournoi de volleyball nocturne, auquel les joueurs des communes voisines (Touho, Poindimié...) étaient aussi conviés.

Neuf équipes mixtes de six volleyeurs chacune se sont ainsi affrontées dans la bonne humeur, malgré une météo capricieuse. La soirée sportive s'est déroulée sous le signe du partage et de la bienveillance, jusqu'à 21h, moment de la remise des prix.

Un grand merci aux joueurs, comme aux partenaires communaux qui ont fourni des lots de cadeaux. Tous ont contribué à la réussite du tournoi.

Début août, des vacances scolaires sportives

Nos enfants étaient en vacances du 3 au 18 août. Pour leur permettre de s'occuper sainement, le service Animation de



la commune a organisé des activités physiques, éducatives et ludiques, notamment en tribu.

En plus du tournoi de volleyball évoqué ci-dessus, le programme a compté quatre déplacements en tribu et cinq séances de sport-santé. Soixante-dix-sept enfants ont bénéficié de ces actions, qui découlent de la politique publique communale en faveur d'une animation dynamique et inclusive.

Décès de Jérémie Dyeo



Jérémie Dyeo, chef du secteur entretien des bâtiments du service technique communal, nous a quittés le 25 septembre. Toute l'équipe municipale, élus et agents, lui rend hommage et présente ses plus sincères condoléances à sa famille. Jérémie était âgé de 57 ans. Ouvrier polyvalent, il travaillait pour la commune depuis 2005, soit 19 ans ! Il était également délégué syndical du CNTP. Nous le regretterons.



Mars à septembre 2024

Mariages - Pacs

Mariages et pactes civils de solidarité (PACS)

Néant.

Naissances

- Bouaneohotte Heimana Rodayan Maurice, né le 18 mars à Dumbéa.
- Bouanou Eloy Railey, né le 22 mars à Dumbéa.
- Moueaou Aumé, né le 25 mars à Dumbéa.
- Houala Amaïa Milana Jozyna, née le 29 mars à Koné.
- Makam Isidor Kelvrick Jérôme Djayron, né le 31 mars à Dumbéa.
- Diegate Ohlen Aaron Lorys, né le 1^{er} avril à Dumbéa.
- Tein Wynona Keyran Janela Maureen-Adelia, née le 7 avril à Koné.
- Yentao Cinéné Alice Wazana Elishama Eryne, née le 7 avril à Dumbéa.
- Moueaou Adliane Naomie Esther, née le 28 avril à Dumbéa.
- Teimpouene Michel Mickaël Jérôme Waa-John, né le 18 mai à Koné.
- Kapel Jéhiyel Yhadi Maris, né le 18 mai à Dumbéa.
- Poitilinaoute Stephen Yulivan Tayem, né le 31 mai à Koné.
- Dyeo Eliakim Bernard Tayron Azael Djeo, né le 9 juin à Nouméa.
- Tchidohouane Tessi Wailai Sarai Léonie, née le 12 juin à Nouméa.
- Tein Maylane Wylena, née le 20 juin à Koné.
- Theoury Léoné Marc-Tyler Israël, né le 22 juin à Koné.



Décès

- Wanguene Véronique Wixas, décédée le 14 avril à Dumbéa.
- Hiamparemane Agnès Konap veuve Pagoubealo, décédée le 16 avril à Poindimié.
- Teouie Ep Pagoubealo Céline Hiqué, décédée le 19 avril à Hienghène.
- Ouillatte Edouard, décédé le 30 avril à Koné.
- Bouarat épouse Dinet Noémie Kavolettiet, décédée le 2 mai à Poindimié.
- Vhemavhe Eugène, décédé le 20 mai à Dumbéa.
- Apiazari épouse Bouanou Chantal, décédée le 28 mai à Nouméa.
- Gohoupe Rémy Moueaou, décédé le 14 juin à Païta.
- Oulehoute Edouard, décédé le 23 juin à Dumbéa.
- Thovet Jen-Marie Thyalevath, décédé le 16 juillet à Koné.
- Mardjoeki Saria, décédée le 10 juillet à Koné.
- Nigaille Marie-Rose Delima, décédée le 17 juillet à Dumbéa.
- Folger Pascal, décédé le 19 juillet à Hienghène.
- Levy Simon Gildas, décédé le 3 août à Hienghène.
- Mayat Iké, décédé le 20 août à Poindimié.
- Tein Gilbert Hamen, décédé le 30 août à Dumbéa.
- Tjibaou Félix, décédé le 31 août à Hienghène.
- Belle Rémy Boize, décédé le 6 septembre à Touho.

Numéros utiles

La mairie

Accueil/Standard : tél. 42 81 19 / Fax : 42 81 52 /

E-mail : Accueil@mairie-hienghene.nc

Maire : tél. 42 81 19 poste 43

Adjoins : tél. 42 81 19 poste 46

Directeur des services techniques : tél. 42 81 19

poste 47 / E-mail : rst@mairie-hienghene.nc

Secrétaire général : tél. 42 81 19 poste 44 / E-mail :

SG@mairie-hienghene.nc

Direction des ressources humaines : tél. 42 81 19

poste 21 /

E-mail : DRH@mairie-hienghene.nc

Bureau des marchés publics : tél. 42 81 19

poste 48 /

E-mail : BMP@mairie-hienghene.nc

Services techniques : tél. 42 81 48

Service comptabilité : tél. 42 81 19 poste 45 /

E-mail : Compta@mairie-hienghene.nc,

RSF@mairie-hienghene.nc

Caisse des écoles : tél. 42 81 19 poste 49 /

E-mail : CDE@mairie-hienghene.nc

Service communal d'animation : tél. 42 81 44 /

E-mail : SCA@mairie-hienghene.nc

Centre communal d'action sociale : tél. 42 81 20 /

77 90 30

Point information jeunesse (PIJ) : tél. 70 33 32

Sécurité publique

Centre de secours (pompiers) : tél. / Fax 42 59 18

Gendarmerie : tél. 47 89 80 (ou le 17)

Enseignement / Ecoles primaires

Ecole primaire publique du village : tél. 42 81 23

Ecole maternelle publique : tél. 42 81 42

Ecole publique de Panié : tél. 47 57 37

Ecole publique de Tendo : tél. 42 80 11

Ecole publique de Tiwamack : tél. 42 48 43

Ecole publique de Ouayaguette : tél. 42 70 75

Ecole catholique de Ouaré (DDEC) : tél. 42 81 10

Ecole de Bas-coulna (FELP) : tél. 46 96 93

Ecole de Haut-coulna (FELP) : tél. 42 45 98

Enseignement secondaire

Collège Paï Kaleone : tél. 42 83 70

Internat provincial de Hienghène : tél. 42 66 30

Santé

Dispensaire : tél. 47 75 00

Pharmacie : tél. 47 30 30

Hienghène Ambulance : tél. 42 46 50

Ambulance Ouaré : tél. 47 25 47 / 79 85 03 /

E-mail : ouareambulance@hotmail.com

Culture et loisirs

Centre d'archives culturelles de la province

Nord : tél. 42 82 93

Centre culturel provincial Goa Ma Bwarhat :

tél. 42 80 74

Services divers

DDEE province Nord : tél. 42 81 96

Office des postes (OPT-NC) : tél. 20 65 12

BCI Hienghène : tél. 42 77 10

Assistance administrative Rosanna Diemene :

tél. 47 20 77 / 86 89 36 / E-mail : ibr-admp@canl.nc

Station-service Mobil (et snack), tribu de Tenem :

tél. 42 42 72

Associations

Association Dayu Biik : tél. 42 87 77

Association Kaa Porau : tél. 42 88 30

Base nautique : tél. / Fax 42 84 28

Opérateurs touristiques

Office du tourisme : tél. 42 43 57

Office de Tourisme de Nouvelle-Calédonie :

numéro vert, tél. 05 75 80

Gîte Ka Waboana : tél. 42 47 03

Gîte Houlo-Men : tél. 83 91 62

Le Koulnoue village : tél. 42 81 66

Chambre d'hôte Foinboanou : tél. 42 70 51

Babou plongée : tél. 42 83 59

info@babou-plongee.com

Sarl Daalik Houleyo : tél. 45 73 16